Commission AD HOC « Nurserie »

Rapport à l'attention du Conseil général de Saint-Maurice relatif au projet de création d'une nurserie communale

1. Contexte et objet du rapport

Le Conseil municipal de Saint-Maurice a soumis à la Commission ad-hoc « Nurserie » un projet de création d'une nurserie communale, destinée à compléter les prestations de la crèche-garderie-UAPE « Boule de Gomme » et à développer l'offre d'accueil de la petite enfance. Ce projet faisait partie intégrante de l'agrandissement de la structure, planifiée en 2023, partiellement réalisé en 2025.

Le dossier initial prévoit une structure pouvant accueillir dix enfants, avec la possibilité d'un démarrage à cinq places. Selon les estimations financières transmises, une structure de dix places engendrerait des charges supplémentaires nettes d'environ CHF 246'000 par année pour la Commune, auxquelles s'ajouterait l'investissement nécessaire à l'aménagement des locaux.

Suite à la demande du Conseil Municipal, la commission ad hoc « Nurserie », constituée le 19 août 2026, a été chargée d'examiner ce projet afin de permettre au Conseil général de se prononcer en connaissance de cause, notamment sur son dimensionnement, son fonctionnement et ses conséquences financières.

Le présent rapport expose les démarches entreprises, les principaux constats ainsi que la position de la commission au terme de ses travaux.

2. Travaux et démarches entrepris

Constituée de 7 membres représentant proportionnellement les forces politiques du Conseil Général, la commission s'est réunie à plusieurs reprises, les 19 août, 2 septembre, 23 septembre et 20 octobre 2026, afin d'étudier les documents transmis par la Commune, notamment le projet de crédit d'engagement, le rapport du Service formation et jeunesse ainsi que l'évaluation financière établie par les services communaux.

Dès ses premières séances, elle a identifié plusieurs questions nécessitant des éclaircissements, principalement concernant les besoins réels des familles, le nombre de places à prévoir, les charges de fonctionnement, les modalités de tarification et les possibilités de collaboration avec d'autres communes. Afin d'approfondir ces différents aspects, la commission a notamment rencontré, le 23 septembre 2026, Marc Overney, directeur de « Boule de Gomme », Laurent Husson, directeur des écoles primaires, ainsi que Fabien Lafarge, conseiller municipal en charge du dicastère Formation.

Cette rencontre, préparée sur la base d'un questionnaire établi par la commission, a permis d'obtenir des précisions sur l'organisation des structures d'accueil existantes, les exigences cantonales en matière de personnel, les modalités de tarification et les contraintes financières liées à l'ouverture d'une nurserie.

La commission s'est également intéressée au fonctionnement d'autres structures d'accueil, notamment à la nurserie de Versegères, qui dispose également de dix places, afin de recueillir des éléments de comparaison.

Malheureusement, la commune de Bagnes n'a pas pu donner suite à notre demande, leurs services étant visiblement surchargés. La commission a souhaité obtenir des précisions concernant les possibilités d'une éventuelle collaboration avec la Commune de Massongex, comme mentionné sur le rapport émis par le conseil communal à l'attention de la commission ad-hoc. La commission a été informée, par l'intermédiaire de Xavier Lavanchy, que la commune de Massongex n'était finalement pas intéressée par une collaboration.

3. Principaux constats de la commission

3.1. Évaluation des besoins des familles

La question du besoin réel en places de nurserie constitue le principal point soulevé par la commission.
Le dossier initial faisait notamment référence à un sondage datant de 2019. Les renseignements obtenus au cours des travaux ont toutefois permis d'établir qu'aucun sondage n'avait été réalisé. Dès lors, aucun résultat exploitable n'est à ce jour disponible.

Les données communiquées, faisant état de 277 naissances enregistrées depuis 2021, de 198 enfants âgés de 0 à 4 ans et de deux familles inscrites sur la liste d'attente pour une place en nurserie, constituent des indicateurs mais ne permettent pas de déterminer la demande réelle. En effet, l'absence d'une nurserie communale peut conduire certaines familles à rechercher directement d'autres solutions de garde, sans nécessairement s'inscrire sur une liste d'attente.

Dans ces conditions, la commission s'interroge sur la pertinence de limiter l'étude aux scénarios de cinq ou dix places, alors que le besoin réel n'a pas été établi. Une consultation des familles pourrait mettre en évidence une demande inférieure, mais également supérieure aux capacités actuellement envisagées.

La commission considère dès lors qu'une évaluation représentative des besoins, notamment au moyen d'un sondage auprès des familles concernées, constitue une étape préalable indispensable pour définir un dimensionnement adapté.

3.2. Dimensionnement et aspects financiers

Selon les documents transmis par la Commune, la création d'une nurserie de dix places nécessiterait un investissement de :

- Fr. 350'000 pour l'aménagement mobilier et immobilier
- Fr. 246'000 de frais de fonctionnement

Toujours sur le fonctionnement, le déficit annuel de la crèche-UAPE « Boule de Gomme », qui s'élevait à CHF 252'567.80 en 2025, passerait donc à environ CHF 498'000.- avec l'ouverture de la nurserie.

Un démarrage à cinq places a également été envisagé. La commission a demandé une analyse financière détaillée de cette variante afin de pouvoir comparer les deux scénarios. Malheureusement, à ce jour, aucune réponse ne lui a été transmise.
La commission relève toutefois que le nombre de places à prévoir devrait être défini en fonction des besoins réels des familles, avant d'établir les différents scénarios financiers.

3.3. Tarification et organisation de l'accueil

La commission s'est également intéressée au système de tarification actuel (tarification sur la base de la période scolaire et inscription facultative durant les périodes de vacances) et à son éventuelle adaptation, notamment par une facturation annualisée sur 48 semaines, en comparaison avec le fonctionnement principalement fondé sur les périodes scolaires.

Il ressort en particulier des échanges que la Commission a eus avec la direction de la crèche, qu'avec le système actuel (tarification en période scolaire uniquement), seul 1/3 de la capacité d'accueil est rempli en période de vacances scolaires, les familles trouvant d'autres solutions de garde. Cette demande réduite durant bon nombre de semaines engendre un déficit massif, en présence de charges incompressibles de la structure, essentiellement composée par les charges du personnel.

A l'inverse, une tarification incluant les vacances scolaires (mais excluant les périodes de fermeture de 4 semaines) diminuerait la charge administrative à déployer par la direction. Surtout, un tel mode de tarification

engendrerait des recettes supplémentaires et permettraient de réduire l'ampleur du déficit actuel, dès lors que les familles concernées paieraient quoi qu'il en soit pour ces périodes, alors qu'à l'heure actuelle, l'inscription durant ces périodes est facultative et donne lieu à la facturation d'un supplément.

Une analyse complémentaire des incidences financières relatives à un mode de tarification incluant les vacances scolaires a été demandée au Conseil municipal, afin de mieux apprécier le coût des charges de fonctionnement de la nurserie ainsi que les possibilités de fonctionnement de la future structure, tout comme de la crèche actuelle.
A ce jour aussi, nous n'avons obtenu aucun retour.

4. Conclusions et perspectives

Au terme de ses travaux, la commission constate que, malgré les démarches entreprises, plusieurs éléments essentiels à l'analyse du projet font encore défaut à ce jour, malgré diverses requêtes formulées en ce sens.
La principale difficulté réside dans l'absence d'une évaluation suffisamment représentative des besoins des familles. Sans cette information, il apparaît prématuré de déterminer le nombre de places nécessaires et, par conséquent, d'établir des projections financières correspondant à la demande réelle.

A ce titre, la commission rappelle que son rôle consiste à examiner le dossier soumis au Conseil général, à en analyser les enjeux et à formuler des observations et recommandations. La réalisation d'études de besoins, de simulations financières détaillées et d'analyses techniques relève en premier lieu du Conseil municipal et des services communaux compétents.

En l'état, la commission estime que ce travail de fond (études, simulations financières détaillées, variantes), aurait dû être effectué en amont par le Conseil communal. A ce stade, nous ne disposons donc pas d'éléments suffisants pour formuler un préavis suffisamment fondé sur le projet tel que présenté.

Pour rappel, à l'octroi du crédit complémentaire pour l'agrandissement de la crèche/UAPE, la volonté d'y créer en parallèle une nurserie était clairement une volonté communale (telle que déjà présentée dans la planification financière en 2019…).

La commission considère donc que la création d'une nurserie communale constitue une démarche importante pour les familles de Saint-Maurice et que ce projet mérite d'être finalisé. Elle recommande de réaliser en priorité un sondage auprès des familles, puis d'établir des scénarios financiers adaptés aux besoins identifiés, tout en approfondissant les possibilités de collaboration intercommunale.

L'objectif serait de disposer d'un dossier consolidé permettant d'envisager une concrétisation du projet sur des bases fiables, notamment dans la perspective de l'élaboration du budget 2028. Pour cela, l'implication et la bonne collaboration de l'exécutif est indispensable.

La commission tient à souligner que cette position ne constitue aucunement une opposition à la création d'une nurserie mais traduit sa volonté de favoriser une décision éclairée, fondée sur des données concrètes et tenant compte des intérêts des familles comme de ceux de la collectivité.

La commission réaffirme son intérêt et sa motivation à poursuivre les réflexions engagées et se tient à disposition pour maintenir un dialogue régulier avec Fabien Lafarge, conseiller municipal en charge du dicastère Formation.

Saint-Maurice, le 09 novembre 2026

Damien Melcarne
Président de la commission
Au nom de la commission

_____

Anida Sokoli
Rapporteure

_____